

Séance ordinaire du 12 juillet 2016

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 12 juillet 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1. Madame Julie Demers  
District # 2. Madame Joanne Savage  
District # 3. Madame Rita Fortier  
District # 4. Monsieur Marc-André Vallières  
District # 5. Monsieur Raymond Goyette  
District # 6. Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvan Goyette.

Mme Guylaine Blais, directrice générale & secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **2016-07-179 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

### **2016-07-180 Adoption des procès-verbaux des séances du 7, 14 et 21 juin 2016**

---

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les procès-verbaux des séances du 7, 14 et 21 juin 2016 soient adoptés et signés tel que présenté.

### **2016-07-181 Congrès de la FQM 2016**

---

ATTENDU QUE le Congrès de la FQM aura lieu les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre prochain à Québec;

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les inscriptions du maire Yvan Goyette et de la conseillère du district #1 Julie Demers soient effectuées.

QUE les frais de déplacement et d'hébergement reliés à ce congrès soient remboursés aux élus.

### **2016-07-182 Avenir du service postal public**

---

ATTENDU QU'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

(suite de la résolution #2016-07-182)

ATTENDU QUE les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

ATTENDU QUE les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal canadien;

ATTENDU QUE, à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et Canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes Canada;

ATTENDU QU'il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont offrir des services bancaires, «verdir» Postes Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien, et créer des services destinés à aider les personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois présente son point de vue au groupe de travail chargé de l'examen de Postes Canada et fasse une présentation au comité parlementaire lorsqu'il consultera la population du Canada à l'automne.

## **Dépôt des listes**

---

La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 11 juin au 8 juillet 2016, ainsi qu'une liste des réquisitions autorisées par des employés municipaux, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. Un résumé des salaires versés du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2016 est également déposé.

## **2016-07-183 Comptes du mois**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 12 juillet 2016 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #201600367 à #201600405 sont émis.

## **Période d'informations**

---

Le maire répond aux questions du public. Il est 19 h 44.

#### **2016-07-184 Demande d'utilisation d'un terrain municipal**

---

ATTENDU QUE M. Dany Breault souhaite organiser une activité de tir au pigeon d'argile le 27 août 2016 et qu'elle sera offerte à toute la population;

ATTENDU QUE le terrain de l'ancien site d'enfouissement est souhaité pour le déroulement de cette activité;

ATTENDU QUE les profits générés seront utilisés la première année pour l'achat de l'équipement nécessaire à cette activité, et que les années suivantes ils seront remis pour des événements, activité ou projet quelconque ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'utilisation gratuite du terrain de l'ancien site d'enfouissement est accordée.

QUE M. Breault doit soumettre une copie d'une assurance responsabilité pour cet événement.

QUE la Municipalité ne sera aucunement responsable de tous incidents ou accidents qui pourront survenir, s'il y a lieu, lors de cette activité.

#### **2016-07-185 Persévérance scolaire – bourse d'étude**

---

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique pour encourager la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE M. Jérémie Lévesque a remis un document fournissant la preuve qu'il a reçu un diplôme d'études professionnelles (DEP);

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une bourse de 100 \$, tel que prévu dans la politique, soit remise à M. Jérémie Lévesque.

#### **2016-07-186 Lancement d'un appel d'offres pour le projet école-communauté – service d'un architecte**

---

ATTENDU QUE si notre règlement d'emprunt concernant le projet école-communauté est accepté par le ministère nous aurons besoin des services d'un architecte pour la préparation des plans et devis, surveillance, etc

ATTENDU QUE les appels d'offres pour service professionnel sont des appels d'offres qualitatifs et doivent comporter des critères d'évaluation;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un appel d'offres pour obtenir les services professionnels d'un architecte soit lancé avec la mention que le contrat sera donné conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt.

QU'un comité de sélection soit formé.

(suite de la résolution #2016-07-186)

QUE les critères d'évaluation des offres soient les suivants :

- Expérience du soumissionnaire
- Compétence et disponibilité du responsable du projet
- Organisation de l'équipe du projet
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables
- Qualité de l'offre de service

### **2016-07-187 Vérification de l'appel d'offres pour service professionnel**

---

ATTENDU QU'un appel d'offres pour obtenir les services professionnels d'un architecte sera lancé dans les prochaines semaines;

ATTENDU toutes les obligations légales qu'on doit respecter lors d'un processus d'appel d'offres;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la vérification de l'appel d'offres soit effectuée par M. Paul Sarrazin, de Contact Cité

### **2016-07-188 Acceptation du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

---

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

(suite de la résolution #2016-07-188)

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

### **2016-07-189 Programme d'infrastructure Québec-municipalités**

---

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructure Québec-municipalités volet 5 (PIQM volet 5) *Réfection et construction des infrastructures municipales* a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation/conversion ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

ATTENDU QUE des travaux d'agrandissement sont planifiés à la caserne;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une demande au Programme d'infrastructure Québec-municipalités volet 5 soit faite pour obtenir de l'aide financière concernant le projet d'agrandissement de la caserne.

### **2016-07-190 Formation sur la sécurité ferroviaire et les interventions d'urgence avec certaines matières dangereuses**

---

ATTENDU QU'une formation gratuite d'une journée est offerte à Lac-Mégantic sur la sécurité ferroviaire ainsi que les interventions d'urgence avec certaines matières dangereuses;

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'officier Francis Lussier du Service d'incendie de Notre-Dame-des-Bois y participe.

QUE les frais de déplacement ainsi que les heures de formation soient payés à M. Lussier.

### **2016-07-191 Avis de motion - Règlement annulant le règlement 431-2016 – Règlement relatif à des opérations de déneigement d'un chemin public sans la présence d'un surveillant à pied ou motorisé**

---

Monsieur Jean-Guy Noël donne un avis de motion d'un règlement annulant le règlement 431-2016 – Règlement relatif à des opérations de déneigement d'un chemin public sans la présence d'un surveillant à pied ou motorisé sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

### **2016-07-192 Abat-poussière au Domaine des Appalaches**

---

ATTENDU QUE la municipalité offre le service d'épandage d'abat-poussière pour certains chemins du Domaine des Appalaches;

ATTENDU QUE les travaux d'abat-poussière effectués en juin dernier n'ont pas donné les résultats souhaités sur tous les chemins visés;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les travaux soient refaits sur une longueur approximative de 5,5 kilomètres.

QUE le chemin des Écureuils d'une longueur de 300 mètres soit inclus dans les travaux puisque le nombre de requêtes requises en faveur de l'épandage d'abat-poussière a été reçu depuis peu.

### **2016-07-193 Passage pour piétons face au 23 rue Principale Ouest**

---

ATTENDU QUE la route 212 est sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la route 212 est très achalandée;

ATTENDU QU'aucune traverse de piétons n'existe dans le périmètre urbain;

ATTENDU QU'on retrouve au village un établissement scolaire de niveau préscolaire et primaire.

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une demande soit effectuée auprès du MTMDET afin qu'une traverse de piétons avec signalisation adéquate soient installées en face du 23 rue Principale Ouest.

### **2016-07-194 Projet de Loi sur les hydrocarbures**

---

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

ATTENDU QUE ce projet de loi prévoit l'édiction de la Loi sur les hydrocarbures;

ATTENDU QUE le projet de Loi sur les hydrocarbures prévoit :

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui consacre la primauté de la Loi sur les mines et de la Loi sur les hydrocarbures sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;

(suite de la résolution #2016-07-194)

C. que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;

D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;

E. que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

ATTENDU QUE ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité.

ATTENDU QUE le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

A. le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.

B. le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

ATTENDU QUE l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

ATTENDU QUE les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la Loi sur le développement durable et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

ATTENDU QUE le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois demande à la FQM :

1. de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

**2016-07-195 Partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec**

---

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élu-e-s municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances;

CONSIDÉRANT QUE l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraîne de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants;

CONSIDÉRANT QUE pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement;

CONSIDÉRANT QU'un tel développement entraîne des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montre déjà l'expérience de Gaspé et de Port Menier;

CONSIDÉRANT QU'un tel développement dans une communauté entraînerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

CONSIDÉRANT, somme toute, que l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social;



(suite de la résolution #2016-07-195)

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois demande à la FQM :

1. de ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales qu'elle représente;
2. de rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;
3. de faire connaître publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises;
4. de déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;
5. d'organiser un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

**2016-07-196 Avis de motion - Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité**

---

Madame Joanne Savage donne un avis de motion qu'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**2016-07-197 Avis de motion – Règlement de constitution d'un comité consultatif en environnement**

---

Monsieur Marc-André Vallières donne un avis de motion qu'un règlement de constitution d'un comité consultatif en environnement sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**2016-07-198 Modification d'un panneau d'information au Parc-Jardin**

---

ATTENDU QUE les renseignements sur un panneau d'information au Parc-Jardin ne sont plus actuels;

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'on retrouve dorénavant sur le panneau d'information un texte explicatif du Jardin des tulipes de l'amitié.

**2016-07-199   Projet école-communauté – retrait de la partie  
bibliothèque à la demande de subvention**

---

ATTENDU la municipalité a présenté une demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par le programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase III concernant la réalisation du projet école-communauté;

ATTENDU QUE les travaux concernant la bibliothèque ne sont pas admissibles au programme ;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la partie de la bibliothèque soit retirée de la demande de subvention auprès du MEES.

**2016-07-200   Jardin célébration du 150e du Canada**

---

ATTENDU QUE le Canada soulignera le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération en 2017;

ATTENDU QUE les municipalités sont invitées à postuler pour obtenir des bulbes de tulipes rouges et blanches gratuitement, prêt à être plantés à l'automne de cette année et pour fleurir au printemps 2017 pour dire "Bonne Fête Canada».

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une demande de 1000 bulbes de tulipes soit effectuée sur le site de la Route des jardins du Canada.

**2016-07-201   Désignation d'un signataire pour la convention d'aide  
dans le cadre du programme de soutien aux installations  
sportives et récréatives, phase III**

---

ATTENDU la conclusion éventuelle d'une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour le projet école-communauté dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, madame Guylaine Blais, est autorisée à signer la convention d'aide.

**2016-07-202   Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2016-2017**

---

ATTENDU QUE la cuisine du centre communautaire est souvent utilisée par différents organismes de la municipalité comme Le Club des Lions, les Cuisines collectives et l'AFÉAS;

(suite de la résolution #2016-07-202)

ATTENDU QUE le PNHA est un programme qui appuie les projets dirigés ou inspirés par les aînés;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la conseillère Madame Rita Fortier est autorisée à compléter et signer le formulaire pour une demande de subvention pour acquérir divers équipements afin de rendre la cuisine plus fonctionnelle soient une hotte, un four à convection, un grille-pain rotatif, une armoire, un chauffe-eau à l'huile, etc.

### **2016-07-203 Tournoi de golf CIUSSS de l'Estrie – CHUS – CSSS du Granit**

---

ATTENDU la 24<sup>ième</sup> édition du tournoi de golf au profit de la Fondation du Centre de santé et des services sociaux du Granit;

ATTENDU QU'aucun élu n'y participera;

ATTENDU QUE le conseil souhaite toute de même contribuer pour la cause;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un montant de 100 \$ soit remis à la Fondation.

### **2016-07-204 Levée de la séance**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 21 h 15.

---

M. Yvan Goyette  
Maire

---

Mme Guylaine Blais  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière